



ARRETE N° ARR 26.452/K

**DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A
MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE, POUR LA
PERIODE DU 16 AOÛT 2026 AU 1ER SEPTEMBRE 2026
INCLUS**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-17 et 13,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mai 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil municipal en date du 21 mai 2026 portant élection du Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant élection des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil municipal en date du 07 avril 2026 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire,

VU l'arrêté municipal n°26.154/K en date du 10 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe, chargée de la voirie, de la propreté et des mobilités,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire pour la période du 16 août 2026 au 1^{er} septembre 2026 inclus,

CONSIDERANT la disponibilité de Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe au Maire, pour la période du 16 août 2026 au 1^{er} septembre 2026 inclus,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe au Maire, en charge de la Voirie, de la Propreté et des Bâtiment, reçoit délégation de signature provisoire pour l'ensemble de la correspondance de la Commune, y compris celle ayant un caractère financier et/ou décisionnaire (bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes, secours d'urgence, les mandats, les bordereaux de paie et de charges, etc...), ainsi que tous documents contractuels (contrats, conventions, marchés, etc...) **pour la période du 16 août 2026 au 1^{er} septembre 2026 inclus.**

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Brunoy est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE N° ARR 26.452/K

**DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A
MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE, POUR LA
PERIODE DU 16 AOUT 2026 AU 1ER SEPTEMBRE 2026
INCLUS**

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'arrondissement d'Evry,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy,
- L'intéressée.

Fait à Brunoy, le 23 juillet 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Notifié le : 23/07/2026

Signature spécimen

Madame Valérie RAGOT

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/07/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.452/K

Objet de l'acte : DELEGATION DE SIGNATURE PROVISoire CONSENTIE A MADAME VALERIE RAGOT, PREMIERE ADJOINTE, POUR LA PERIODE DU 16 AOUT 2026 AU 1ER SEPTEMBRE 2026 INCLUS
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260723-BRU_AR_26271_1-AR
Date de l'acte : 23/07/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26271_1

Date de réception en Préfecture : 27 juillet 2026